

DALOGÉO

Revue de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)



N°009 – Décembre 2023

ISSN 2707-5028

Site web: www.revuegeo-univdaloa.net

Courriels : dalogo.univ.daloa@gmail.com

dalogo@revuegeo-univdaloa.net

Adresse : B.P 150 Daloa (Côte d'Ivoire)



Revue de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)

(DaloGéo)

Revue électronique

ISSN 2707-5028

LA LIGNE ÉDITORIALE

La revue de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, **DaloGéo**, est une revue scientifique en ligne, à parution semestrielle. **DaloGéo** est formée de **Dalo**, la contraction de Daloa, la ville hôte de l'UJLoG, et **Géo**, le radical de Géographie comme science. **DaloGéo** publie en français ou en anglais des articles originaux, des notes de lecture, résultant des recherches effectuées en géographie à toutes les échelles (locale, nationale, régionale, globale). **DaloGéo** adopte une approche pluridisciplinaire. Elle fait une ouverture sur les sciences sociales et les sciences de l'environnement. Le choix de la publication électronique, donc dématérialisée, permet une consultation plus aisée et plus ouverte.

DaloGéo se veut un véritable outil de travail dont le but est de faire circuler l'information scientifique, principale matière première de la production scientifique entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs. Cette revue rêve d'être aussi un instrument d'ouverture, d'échanges scientifiques fructueux et de communication avec la communauté scientifique extérieure. Au-delà des articles thématiques ou de réflexions, **DaloGéo** a pour objectif de couvrir les grandes questions en Géographie humaine et en Géographie physique.

Puisse sa parution être transmise au sein des Géographes (enseignants et chercheurs) de génération en génération.

YASSI Gilbert Assi

Maître de Conférences

COMITÉ ÉDITORIAL :

Directeur de Publication :

KOFFI Brou Emile, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire

Rédacteur en Chef :

YASSI Gilbert Assi, Géographe, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire

Rédacteur en Chef adjoint :

YAO Kouassi Ernest, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire

Secrétariat du Comité de Rédaction :

Dr TRAORE Kinakpefan Michel, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire

Dr YAO-KOUASSI Quonan Christian, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

Dr TAMBOURA Awa Timité, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire

Dr BODO Kouadiobla Romaine Josée, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

Dr TANO Kouamé, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

COMITÉ SCIENTIFIQUE :

- ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, Géographe, Directeur de Recherche, Côte d'Ivoire
- ANOH Kouassi Paul, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- ASSAKO ASSAKO René Joly, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Yaoundé, Cameroun
- ATTA Koffi, Géographe, Maître de Recherche, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- Cheikh Samba WADE, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal
- GOGBE Téré, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- HAUHOLOT Célestin, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KOFFI Brou Emile, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire
- KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KOLI Bi Zuéli, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KONÉ Issiaka, Socio-Anthropologue, Professeur titulaire des Universités, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire
- OUEDRAOGO François de Charles, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Ouaga 1-JKZ, Burkina Faso
- Samba DIALLO, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université des Sciences Sociales et Gestion de Bamako, Mali
- TCHOTSOUA Michel, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Ngaoundéré, Cameroun
- YAPI-DIAHOU Alphonse, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Paris 8
- YASSI Gilbert Assi, Géographe, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire

COMITÉ DE LECTURE :

- ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, Géographe, Directeur de Recherche, Côte d'Ivoire
- ANOH Kouassi Paul, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- ASSAKO ASSAKO René Joly, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Yaoundé, Cameroun
- ATTA Koffi, Géographe, Maître de Recherche, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- Cheikh Samba WADE, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal
- Damase NGOUMA, Géographe, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, République du Congo
- GOGBE Téré, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- HAUHOUOT Célestin, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KASSI-DJODJO Irène, Géographe, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KOFFI Brou Emile, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire
- KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Géographe, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KOLI Bi Zuéli, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KONAN Kouadio Eugène, Géographe, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KOUMAN Koffi Mouroufié, Géographe, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire
- LOBA Akou Don Franck Valéry, Géographe, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- MOUSSA Diakité, Géographe, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire
- OUEDRAOGO François de Charles, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Ouaga 1-JKZ, Burkina Faso
- Samba DIALLO, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université des Sciences Sociales et Gestion de Bamako, Mali
- TCHOTSOUA Michel, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Ngaoundéré, Cameroun
- YAPI-DIAHOU Alphonse, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Paris 8
- YASSI Gilbert Assi, Géographe, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire

A ces membres du comité scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer.

Administration :

DaloGéo, Revue de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa
BP 150 Daloa (Côte d'Ivoire)

Site web : <https://www.revuegeo-univdaloa.net>

Courriel : dalgeo.univ.daloa@gmail.com / dalgeo@revuegeo-univdaloa.net

Cél : (+225) 49 00 72 91 / (+225) 07 19 65 11

NOTE AUX AUTEURS

L'originalité de la revue

DaloGéo, revue de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Guédé, diffuse des travaux originaux de Géographie, rédigés en français ou en anglais, non publiés auparavant et non soumis à publication dans une autre revue.

La soumission

Un projet de texte soumis à évaluation, en Word et enregistré sous version 97/2003 (**Times New Romans, taille 12, interligne simple**), doit comporter un titre (**Times New Romans, taille 12, lettres capitales, Gras**), le (s) Prénom (s) et le NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (s) auteur(s), un résumé (300 mots au plus, taille 11, interligne simple) et cinq mots-clés (le premier se rapporte à l'espace). Le titre, le résumé et les mots-clés doivent être en français et en anglais.

Le texte devra être envoyé par courriel à : **dalogo.univ.daloa@gmail.com; dalogo@revuegeo-univdaloa.net** avec copie à **yassiga@yahoo.fr; ernestkoissy@gmail.com**

Les frais de soumission et de publication

DaloGéo n'est pas d'accès gratuit. La soumission d'un projet d'article à **DaloGéo** pour publication est subordonnée au paiement d'un montant de trente mille francs (30 000 F CFA) représentant les frais d'instruction et de vingt mille francs (20 000 F CFA) pour les frais de publication si le manuscrit est accepté pour être publié.

Le paiement des frais d'instruction (1^{ère} étape) et de publication (2^{ème} étape) s'opère auprès de M. YAO Kouassi Ernest. Contacts : +225 49 00 72 91 / Email : ernestkoissy@gmail.com

Pour les dépôts d'espèces, veuillez les transférer aux contacts suivants :

Orange money : +225 07 85 75 28

MTN money : +225 05 75 03 06

Money Gram et Western union pour les auteurs hors Côte d'Ivoire à M. YAO Kouassi Ernest

Évaluation

Les articles soumis à la revue sont anonymement instruits par deux évaluateurs.

En dehors de la forme, les observations portent essentiellement sur :

- La rigueur scientifique (maîtrise et pertinence du thème, de la problématique, de la méthodologie, la qualité de la langue et le respect des normes de rédaction) ;
- L'exactitude des informations, l'originalité du contenu et la vérification de l'absence du plagiat.

En fonction des avis des deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de sa révision en vue de son éventuelle publication ou de son rejet. Lorsqu'un article est refusé, la direction de la revue en informe l'auteur et lui transmet le manuscrit dans les deux mois qui suivent ainsi que les rapports d'évaluation. Pour un article accepté sous réserve de corrections, l'auteur doit tenir compte des remarques des instructeurs et doit impérativement le modifier dans le délai prescrit. L'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

Les normes de présentation

Les articles soumis à la revue **DaloGéo** doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites, lesquelles sont conformes aux normes typographiques et scientifiques adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS), Lettres et Sciences Humaines du CAMES (cf. dispositions de la 38^{ème} session des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

Les règles de rédaction scientifique diffèrent selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain :

- Pour une contribution théorique et fondamentale : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Références bibliographiques.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse, Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

- Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales.

- Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*sine qua non*, *de facto*).

- Le volume du projet d'article (Times New Romans, taille 12, interligne 1,5) ne doit pas excéder 40.000 caractères (espaces compris).

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, des références bibliographiques, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres arabes (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (Ne pas automatiser ces numérotations).

- Les titres des sections du texte sont alignés à gauche, espace avant 12, espace après 6, interligne simple. Ils doivent être présentés de la façon suivante :

- **1. Premier niveau, premier titre (Times New Roman, taille 12, gras)**
- **1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, taille 12, gras italique)**
- **1.1.1. Troisième niveau (Times New Roman, taille 11, gras italique)**
- **1.1.1.1. Quatrième niveau (Times New Roman, taille 10, gras italique).**

- Les passages cités sont présentés en Times New Roman, en italique et entre guillemets.

- Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne pour présenter la citation (interligne 1) en Times New Roman, entre guillemets et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point. Exemple :

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. DIAGNE (1991, p. 2) écrit :

« Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire ».

- Les références de citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- « Citation » (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Exemple :

« *Le législateur fait de l'Etat le seul propriétaire de la terre en Côte d'Ivoire* » (K. ATTA, 1983, p. 20).

« *La décharge d'Akouédo créée en 1965 est localisée dans la commune de Cocody à proximité du village Akouédo. A Abidjan, elle est la seule qui accueille tous les déchets produits par cette métropole ouest africaine* » (G. A. YASSI, 2013, p. 12)

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées) texte citant « citation ». Exemples:

A. YAPI-DIAHOU (1991, p. 12) indique trois modes d'accès au sol sur la scène foncière à Abidjan à savoir « *l'accès au sol par le canal de structures étatiques, l'accès au sol en dehors de l'Etat et l'invasion de parcelles par des groupes de populations* ».

F. GASCHET et C. LACOUR (2002, p. 50) indiquent que le centre d'un système urbain est un espace fonctionnel qui « *articule les pouvoirs, symbolise les lieux, et cristallise les fonctions économiques* ».

- **Notes de bas de page** : les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Typographie française

Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations... Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

Les illustrations

Toutes les illustrations, autres que les tableaux et les photographies, sont des figures. Les illustrations doivent être numérotées en continu, en chiffres arabes, selon l'ordre de leur apparition dans le texte. La présentation des illustrations se fait de la façon suivante :

1. Le titre de l'illustration est centré et placé au-dessus de l'élément d'illustration, espace avant 12, espace après 6, interligne simple (**taille 12, gras**).

2. La source de l'illustration est indiquée en-dessous de l'élément d'illustration (**taille 10, gras italique**).

Les illustrations doivent être annoncées, insérées puis commentées dans le corps du texte. Elles doivent être également fournies dans des fichiers à part, conformes au format d'origine, lors de la soumission du manuscrit.

Au moment du dépôt du fichier supplémentaire, veuillez entrer les informations suivantes dans le titre : Nom AuteurTypeFigureNumFigure

Exemples : traoré_tableau1.doc / traoré_figure1.png

Pour éviter toute erreur, il est recommandé aux auteurs d'insérer chaque image à sa place dans l'article ou, à défaut, d'indiquer le nom du fichier fourni séparément pour éviter toute confusion dans le placement et l'ordre des figures. L'auteur indiquera également l'emplacement précis des tableaux avec le nom du fichier qu'il a mis en fichiers supplémentaires afin qu'il n'y ait aucune confusion. Par ailleurs, l'auteur devra vérifier que les

renvois cités dans le corps du texte correspondent bien à la numérotation des illustrations avant de soumettre son article.

Pour le format des images, il est recommandé aux auteurs de bien vérifier que les illustrations aient une résolution suffisante pour être lisibles à l'impression, au moins 200 à 300 dpi. Une image insérée dans le corps de l'article devrait faire un minimum de 1 000 pixels de large. Lorsqu'il s'agit d'un fichier placé en annexe, sa largeur devrait être comprise entre 2500 et 3500 pixels. Il est également important de faire en sorte que la qualité de l'image subisse le moins de dégradations possibles au cours de son traitement, et de s'assurer qu'une version retravaillée est autant que possible fidèle à l'originale (il faut s'assurer notamment qu'au moment de la réduction d'une image, les proportions hauteur/largeur sont bien conservées).

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique regroupés en fin de texte, selon l'ordre alphabétique, sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Editions, Lieu d'édition, page (p.) ou les pages occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif (**pour les articles et les chapitres d'ouvrage**).

- Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans les références bibliographiques. En cas de co-publication, tous les co-auteurs doivent être cités
- Le titre d'un article est présenté entre guillemets. Celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. On indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser, après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).

- Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités.

- Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Exemple :

ATTA Koffi, 1983, « Urbanisation et spéculation foncière à Bouaké », in : *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série G (géographie) ; Tome XIII, p. 5-51

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, 368 p.

SEIGNEBOS Christian, 2006, « Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun », in : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, p. 11-25.

YAO Kouassi Ernest, 2014, *L'impact des unités industrielles de transformation du bois sur le développement urbain à Daloa*, thèse unique de doctorat de géographie, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody, IGT, 291 p.

YASSI Gilbert Assi, 2013, « Akouédo, une décharge hors normes à Abidjan », *Revue des Hautes Terres*, n° 4, Vol. 1, Yaoundé, IRESMA Editions, p. 11-20.

- **Pour les travaux en ligne, ajouter la date de consultation et l'adresse électronique (URL)**. Exemple :

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

- Pour la pagination des articles et des chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple, et non pp. 2-45.

- Les références bibliographiques d'un auteur cité plus d'une fois sont présentées par ordre décroissant selon les années de publication. Les lettres a, b, c...seront utilisées pour présenter les publications parues la même année.

Exemple :

KOFFI Brou Emile, 2017 a

KOFFI Brou Emile, 2017 b

Dispositions finales

DaloGéo paraît deux fois dans l'année (un numéro par semestre) : juin et décembre. Mais, si plusieurs articles sont reçus en même temps, leur publication peut faire l'objet d'un numéro hors-série. Des numéros spéciaux sur des thématiques bien précises pourront également être publiés.

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin, et à la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet du projet d'article.

Les articles sont publiés en version électronique.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à-part de son article en version électronique au format PDF.

NB : Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

Sommaire

BAWA Dangniso

Envasement et bilan hydrologique du barrage collinaire de Kadjala dans le nord-ouest du Togo
..... 12

KONAN Kouakou Attien Jean-Michel

Assainissement et de gestion des ordures ménagères dans la ville de Man (Ouest-Côte d’Ivoire)
: des risques socio-sanitaires pour les populations 30

YAO-KOUASSI Christian Quonan, KOUAO N’kpomé Styvince Romaric et BLÉ Jean Carlos Elvis

Pressions foncières et dynamique de dégradation du couvert forestier dans le Parc National du Mont Peko (ouest de la Côte d’Ivoire)..... 41

WALI WALI Christian

Les descendants des réfugiés à Libreville : caractéristiques socio-démographiques, spatiales et juridico-administratives 56

NDIAYE Mame Birame

Concentration urbaine à Dakar, mobilité en question et gouvernance territoriale..... 72

SILUE Yessongui Lucien, KOUAKOU Bah et ASSUE Yao Jean-Aimé

La politique partenariale des collectivités décentralisées : un outil de gouvernance et de gestion urbaine à Bouaké (Centre-Côte d’Ivoire)..... 85

KONAN Amani Fulgence

La problématique de l’agriculture urbaine dans le Haut-Sassandra : cas de la laitue (*lactuca sativa* L.17.53) dans l’espace urbain de Daloa 100
.....

MBANI Charnie Evraelle et NDZANI Ferdinand

Disparités territoriales d’offre de soins de santé en milieu rural : cas du district de Sibiti, République du Congo..... 114

ADJAKPA Tchékpo Théodore; SOUSSIA Théodore et ABDOU BAGNA Amadou

Caractérisation du risque d’inondation et sécurité alimentaire dans la Commune d’Athiémé au sud-ouest du Bénin 124

N’GORAN Ahou Suzanne

Lamto : maillon important du réseau d’aires protégées en Côte d’Ivoire, classé essentiellement pour la recherche scientifique 148

KADJEBIN Toundé Roméo Gislain

Effets socioéconomiques du commerce des produits cosmétiques dans les arrondissements de Sakété I et II au sud-est du Bénin 162

AYEKPA Hugues Pascal et YASSI Gilbert Assi

L’insalubrité, facteur dégradant de l’attractivité touristique du littoral est de la Côte d’Ivoire
..... 178

DOFFOU N'Cho François et KOUAKOU Amenan Christiane

L'apport des technologies de l'information et de la communication à l'optimisation des ressources dans le développement d'une recherche efficace en Côte d'Ivoire 191

Effets socioéconomiques du commerce des produits cosmétiques dans les arrondissements de Sakété I et II au sud-est du Bénin

Socioeconomic effects of trade in cosmetic products in the districts of Sakété I and II in south-east of Benin

¹KADJEBIN Toundé Roméo Gislain

Résumé

La présente recherche vise à étudier les implications socioéconomiques de la commercialisation des produits cosmétiques dans les Arrondissements de Sakété I et II. L'approche méthodologique adoptée s'articule autour de la collecte des données à travers la recherche documentaire, des enquêtes de terrain, du traitement des données et de l'analyse des résultats. A cet effet, un questionnaire, un guide d'entretien et une grille d'observation ont été utilisés. Pour mener à bien les enquêtes de terrain, un échantillon composé de 246 chefs ménages a été retenu.

L'analyse des résultats révèle que la commercialisation des produits cosmétiques est rentable puisque pour un achat de 150 000 FCFA de mèches et autres produits de coiffure (produits pour l'ondulation, défrisage et fixation), les commerçantes réalisent un bénéfice de 60 000 FCFA soit 40 %. Pour un achat de 150 000 FCFA de pommade et autres produits d'entretien (produits antirides, produits pour les soins intimes externes, poudres à appliquer après le bain dépilatoire, produits d'entretien pour la chevelure, produits pour le rasage), elles réalisent un bénéfice de 50 000 FCFA soit 30 %, dans les Arrondissements de Sakété I et II. Avec un achat de 50 000 FCFA des produits de maquillage et des produits de parfumerie, les commerçantes réalisent un bénéfice de 25 000 FCFA. Les résultats ont révélé que 15,02 % des commerçantes font un bénéfice de 70 000 FCFA et 12,33 % réalisent un bénéfice de 40 000 FCFA par mois. Par contre, 59,32 % des commerçantes des produits cosmétiques réalisent un bénéfice mensuel moyen de 50 000 FCFA. Malgré les effets socio-économiques positifs qu'apporte la commercialisation des produits cosmétiques dans les Arrondissements de Sakété I et II, les commerçantes sont confrontées à quelques contraintes qui entravent le développement de leur activité.

Mots clés : Sakété I et II, Produits cosmétiques, Commercialisation, Effets économiques, Effets sociaux.

Abstract

The marketing of cosmetic products is an activity that contributes to poverty reduction. The present research aims to study the socio-economic implications of the marketing of cosmetic products in the Districts of Sakété I and II. The methodology adopted in the context of this research revolves around data collection, data processing and analysis of the results. Two main data collection techniques were used. These are documentary research and field surveys. The tools used for data collection are a questionnaire, an interview guide and an observation grid. To carry out the field surveys, a sample was determined and is made up of 246 heads of households.

Analysis of the results reveals that the marketing of cosmetic products is profitable since for a purchase of 150,000 FCFA of highlights and other hairdressing products (products for waving, straightening and fixing), the traders make a profit of 60,000 FCFA or 40%. For a purchase of 150,000 FCFA of ointment and other maintenance products (anti-wrinkle products, products for external intimate care, powders to apply after the depilatory bath, maintenance products for the hair, products for shaving), they carry out a profit of 50,000 FCFA or 30%, in the Districts of Sakété I and II. With a purchase of 50,000 FCFA of makeup products and perfumery products, the traders make a profit of 25,000 FCFA. The results revealed that 15.02% of traders make a profit of 70,000 FCFA and 12.33% make a profit of 40,000 FCFA per month. On the other hand, 59.32% of cosmetic product traders achieve an average monthly profit of 50,000 FCFA. Despite the positive socio-economic effects brought by the marketing of cosmetic products in the districts of Sakété I and II, traders are faced with some constraints which hinder the development of their activity.

Keywords: Sakété I and II, Cosmetic products, Marketing, Economics effects, Socials effects.

Introduction

Le marché mondial des cosmétiques connaît un développement constant marqué notamment par l'infinie diversité des aspirations des consommateurs et nourrit par l'innovation et une modernisation prodigieuse (L. OREAL, 2021, p. 10). A travers les siècles et dans toutes les civilisations, les femmes ont toujours eu recours à des produits cosmétiques pour se rendre plus belles. Subissant l'influence des religions, des civilisations, du brassage des populations et surtout des médias, la cosmétologie en Afrique noire a progressivement abandonné ses caractères magico-religieux et traditionnels basés sur le tatouage, l'utilisation des produits issus des plantes naturelles aux dépens de produits cosmétiques modernes (P. GIMES et D. Li, 2000 cité par P. PITCHE *et al.*, 2000, p. 709). Les produits cosmétiques font partie de nos sociétés depuis des siècles. Utilisés au quotidien, les produits d'hygiène et de beauté sont aujourd'hui parmi les produits de consommation les plus sûrs, les plus réglementés et les plus contrôlés, grâce à l'engagement des fabricants, à la loi et à la surveillance exercée par les autorités (FEBEA, 2020, p. 2). Le marché africain de la beauté et des soins personnels a été estimé à 7,5 milliards d'euros en 2018 et il augmente actuellement au rythme annuel de 8 à 10 % (AFRICA BUSINESS AGENCY, 2021, p. 12). Rattachés au monde de la beauté, les produits cosmétiques ont longtemps été considérés comme des produits anodins, sans risque, ne faisant l'objet d'aucune réglementation spécifique. Toutefois, suite à l'affaire du talc Morhange en 1972, la France fut l'un des premiers pays européens à se doter d'une législation concernant les produits cosmétiques, suivie dès 1976 par l'Union Européenne (UE) (UEMOA, 2010, p. 4). Les produits cosmétiques sont, sans aucun doute, les produits les plus proches des médicaments, tant dans leur présentation que dans leur composition. Les textes juridiques relatifs aux produits cosmétiques et pharmaceutiques qui existent au niveau international, donnent des définitions du produit cosmétique et du médicament et fixent des objectifs correspondant à la protection de la santé publique (UEMOA, 2010, p. 4). Avec plus d'un milliard d'habitants et une croissance globale en hausse, l'Afrique subsaharienne est une terre d'opportunités pour les multinationales du secteur de la beauté. Elle est aussi une sous-région plurielle, emprunte d'une grande diversité. Face à un marché aussi vaste, nombreux sont les groupes internationaux à s'être intéressés à son potentiel. L'extérieur a d'ailleurs été de loin le plus grand fournisseur de produits de beauté pour l'Afrique francophone. Malgré la présence remarquable des marques internationales dans le secteur de la beauté, le made in Africa a le vent en poupe. De nombreux champions nationaux et régionaux offrent des produits qui viennent directement concurrencer les plus grandes marques du secteur de la

beauté en faisant parler leurs connaissances du terrain et des spécificités du marché (Ad we Know, 2019, p. 4).

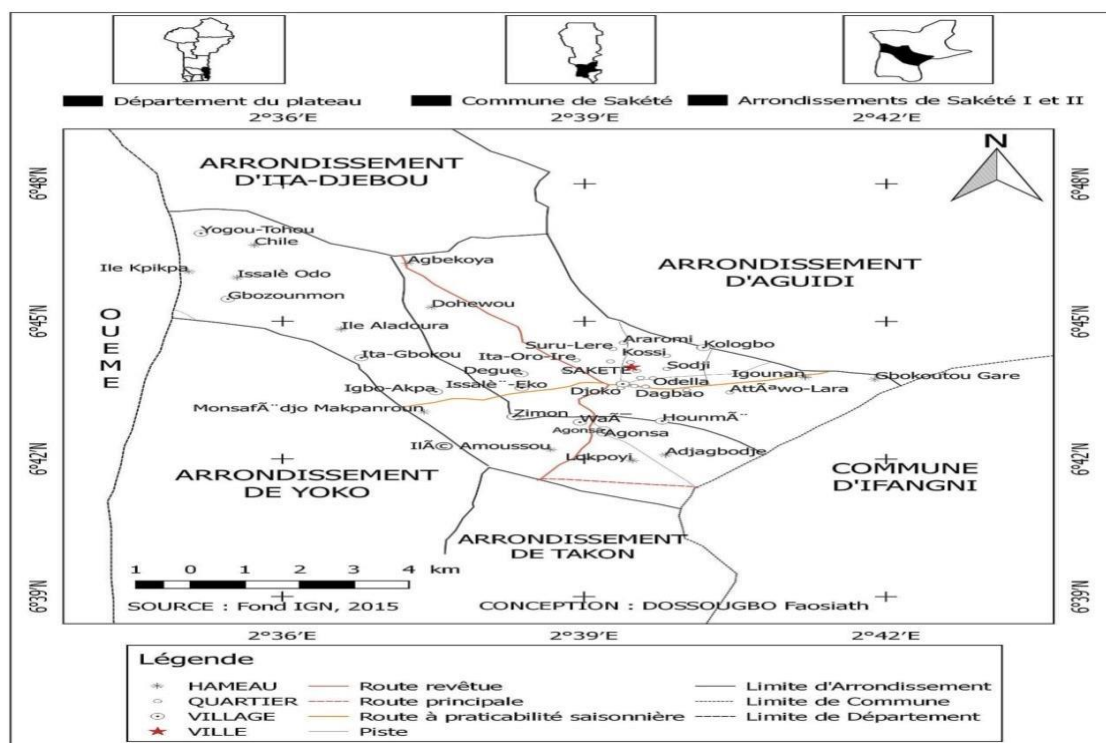
Dans les Arrondissements de Sakété I et II, les produits cosmétiques sont commercialisés aujourd'hui par plusieurs commerçants et commerçantes afin de satisfaire aux besoins de la population sur le plan de la beauté. Ainsi, la commercialisation de ces produits constitue un enjeu socioéconomique pour les acteurs. Ainsi, c'est pour analyser les effets socioéconomiques de cette activité que la présente recherche intitulée « Effets socioéconomiques du commerce des produits cosmétiques dans les Arrondissements de Sakété I et II » est menée.

1. Approche méthodologique

1.1. Présentation de la situation géographique des Arrondissements I et II de Sakété

Les Arrondissements I et II de Sakété font parties des six (06) Arrondissements que compte la Commune de Sakété. Ce sont les Arrondissements urbains de la Commune de Sakété. Ils sont localisés entre 6°40'59'' et 6°47'20'' de latitude Nord et 2°35'07'' et 2°42'03'' de longitude Est (Mairie de Sakété, 2006, p. 8). La figure 1 présente la situation géographique des Arrondissements I et II de Sakété.

Figure 1 : Situation géographique et subdivisions administratives des Arrondissements de Sakété I et II



Source : IGN, 2015

A la lecture de la figure 1, il ressort que les Arrondissement I et II de Sakété sont limités au Nord par l'Arrondissement d'Ita-Djèbou, au sud par l'Arrondissement de Takon, à l'est par l'Arrondissement d'Aguidi et la Commune d'Ifangni et à l'ouest par l'Arrondissement de Yoko et le département de l'Ouémé. Cette position géographique facilite la commercialisation des produits cosmétiques dans le milieu.

1.2. Approche méthodologique

Dans le cadre de cette étude, il a été adopté une approche méthodologique fondée sur certaines données. En effet, les données utilisées sont entre autres les données démographiques de la Commune de Sakété entre 1979 et 2013 obtenues à l'INStAD (Institut National de la Statistique et de l'analyse Démographique). Ces données ont permis d'analyser l'évolution de la population de la commune et de voir son implication dans la commercialisation des produits cosmétiques et les types de produits cosmétiques commercialisés dans les Arrondissements de Sakété I et II. Les données relatives aux revenus des commerçants et commerçantes des produits cosmétiques recueillies auprès des acteurs entre mars 2022 et mars 2023 ont permis d'évaluer la rentabilité et la destination des gains issus de la commercialisation des produits cosmétiques.

Par ailleurs, certaines techniques ont été mises en œuvre comme l'observation directe dans le but de constater en milieu réel les différentes techniques de commercialisation des produits cosmétiques dans les arrondissements de Sakété I et II. De même, un questionnaire a été adressé aux commerçants et commerçantes des produits cosmétiques afin de recueillir leurs avis sur cette activité, un guide d'entretien a été utilisé pour interviewer les personnes ressources ; une grille d'observation est aussi utilisée pour relever directement les informations sur l'activité de commercialisation des produits cosmétiques en milieu réel. La Méthode Active de Recherche Participative (MARP) a permis d'être en contact avec les réalités quotidiennes des personnes retenues pour l'enquête et de collecter les informations relatives aux objectifs fixés. Elle est appuyée par les entretiens semi directs, les interviews directes qui ont permis de confronter et de compléter les informations collectées à base des questionnaires. De même, certains matériels utilisés dans le cadre de cette étude sont un appareil photo numérique pour la prise des vues instantanées sur le terrain en guise d'illustration, un bic et un papier pelure pour la prise des notes révélées par les commerçantes. Les données collectées ont été dépouillées, classées, regroupées et présentées sous forme de tableaux et de figures. Ensuite, il a été procédé à l'analyse et à la synthèse des données recueillies au niveau de ces différentes structures. Ainsi, les informations recueillies auprès de

ces institutions sont traitées par les logiciels Word 2010 pour les textes, Excel 2010 pour les tableaux et figures, Arc-view 3.2 pour les courbes et les cartes.

1.3. Echantillonnage

L'échantillonnage est conçu selon la méthode de choix raisonné. Le choix des personnes interrogées repose sur les critères suivants : être résident dans les Arrondissements de Sakété I et II ; être commerçant ou commerçante de produits cosmétiques dans les Arrondissements de Sakété I et II depuis au moins ces trois (03) dernières années. La taille de l'échantillon est déterminée par la formule de D. Schwartz (1995, p. 15) dont la formule est la suivante :

$$X = Z\alpha^2 \times p.q/i^2$$

avec :

X = taille de l'échantillon ;

$Z\alpha = 1,96$: Ecart réduit correspondant à un risque α de 95 % ;

$p = n / N$: la proportion des effectifs des commerçantes des produits cosmétiques de Sakété I et II (n) par rapport au nombre total des effectifs des commerçantes des produits cosmétiques de la Commune de Sakété (N);

i = précision désirée égale à 5 % ;

$q = 1 - p$;

Ainsi, l'application de cette formule a été utilisée pour déterminer le nombre de personnes retenues pour l'enquête dans les Arrondissements de Sakété I et II.

$$Z\alpha^2 = (1,96)^2 = 3,841$$

$$P = n / N \text{ (n = 60 et N = 300)}$$

$$P = 60 / 300 = 0,2$$

$$q = 1 - P = 1 - 0,2 = 0,8$$

$$i = (0,05)^2 = 0,0025$$

$$X = (1,96)^2 \times 0,2 \times 0,8 / 0,0025 = 245,824 \approx 246$$

Le tableau 1 présente les quartiers parcourus et le nombre de personnes interrogées. Il ressort de l'analyse du tableau I que 246 chefs ménages ont été interrogés dans les vingt-deux quartiers que comptent les Arrondissements I et II de la commune de Sakété. En dehors de ces personnes, 22 chefs quartiers ont été interviewés pour avoir leurs opinions sur la commercialisation des produits cosmétiques dans leur localité.

Tableau 1: Localités parcourues et nombre de personnes interrogées

Arrondissements	Quartiers parcourus	Effectif total des ménages	Effectif des commerçantes de produits cosmétiques interrogées	Proportion (%)	Personnes ressources interviewées
SAKETE I	KOSSI	434	10	4,06	01
	ARAROMI ET KADJOLA	811	30	12,19	01
	DAGBAO	830	31	12,60	01
	DEGOUN	616	20	8,13	01
	DJOKO	335	12	4,87	01
	GBOKOUDAI	210	06	2,46	01
	IGBO EYE	620	20	8,13	01
	MIROKO	238	08	3,28	01
	MORO	246	08	3,28	01
	ODANYOGOUN	923	34	13,82	01
SAKETE II	ODELLA	164	04	1,62	01
	SODJI	297	07	2,84	01
	AGONSA	195	05	2,03	01
	DEGUE	351	10	4,06	01
	GBOZOUNMON	158	04	1,62	01
	HOUNME	152	04	1,62	01
	ISSALE EKO	200	05	2,03	01
	ITA GBOKOU	174	05	2,03	01
	ODANREGOUN	411	10	4,06	01
	WAHI	156	04	1,62	01
YOGOUN TOHOUN	182	04	1,62	01	
ZIMAN	195	05	2,03	01	
Total		7898	246	100	22

Source : Résultats d'enquêtes de terrain, novembre 2022

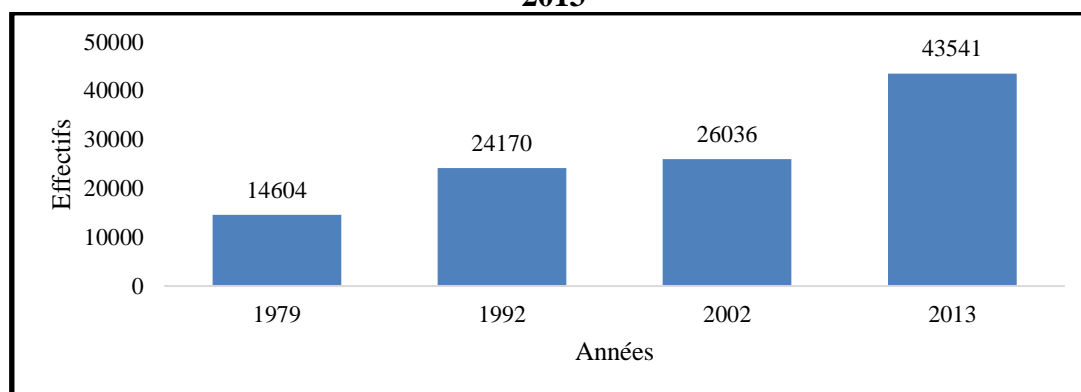
2. Résultats

2.1. Evolution de la population des Arrondissements de Sakété I et II

Les recensements généraux de la population et de l'habitation effectués au Bénin par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) ont révélé que les populations des Arrondissements de Sakété I et II ont augmenté. La figure 2 montre l'évolution de la population du secteur d'étude entre 1979 et 2013.

A la lecture de la figure 2, il ressort que la population des Arrondissements de Sakété I et II qui était de 14 604 habitants en 1979 est passée à 24 170 habitants en 1992. Cette population qui était de 24 170 habitants en 1992 est passée à 26 036 habitants en 2002. Entre 2002 et 2013, elle est passée de 26 036 habitants à 43541 habitants soit une augmentation de 19371 habitants en 20 ans.

Figure 2 : Evolution de la population des Arrondissements de Sakété I et II entre 1979 et 2013



Source : Traitement des données de l'INStaD, mars 2023

L'augmentation de cette population offre aux deux arrondissements urbains de la Commune de Sakété, des consommateurs des produits cosmétiques. Ce qui amène les commerçantes de ces produits à développer leur activité dans la localité.

2.2. Typologie des produits cosmétiques commercialisés à Sakété I et II

Cette rubrique aborde la catégorie des produits cosmétiques commercialisés dans les Arrondissements de Sakété I et II ainsi que les périodes de commercialisation et les lieux d'approvisionnements des commerçantes.

➤ Catégories des produits cosmétiques

Cinq (05) catégories des produits cosmétiques sont identifiées dans les Arrondissements de Sakété I et II. Il s'agit des produits d'entretien (masques de beauté à l'exclusion des produits d'abrasion superficielle de la peau par voie chimique - produits pour les soins intimes externes, poudres à appliquer après le bain dépilatoires, produits d'entretien pour la chevelure, produits pour le rasage) ; des produits d'hygiène et de soins (préparations pour le bain et la douche, savons de toilette, savons d'hygiène, produits de nettoyage, déodorants et autres savons, poudres pour l'hygiène corporelle, produits pour les soins des ongles, produits de soins capillaires, teintures capillaires et décolorants, produits anti tâches) ; des produits de parfumerie (parfums, eaux de toilette et eaux de Cologne, déodorants et antisudoraux) ; des produits de maquillage / démaquillage (poudres pour maquillage, produits destinés à être appliqués sur les lèvres, produits démaquillants) et des produits de coiffure (produits pour l'ondulation, le défrisage et la fixation, les mèches et des produits de mise en plis). La planche 1 montre quelques produits cosmétiques commercialisés à Sakété I et II.

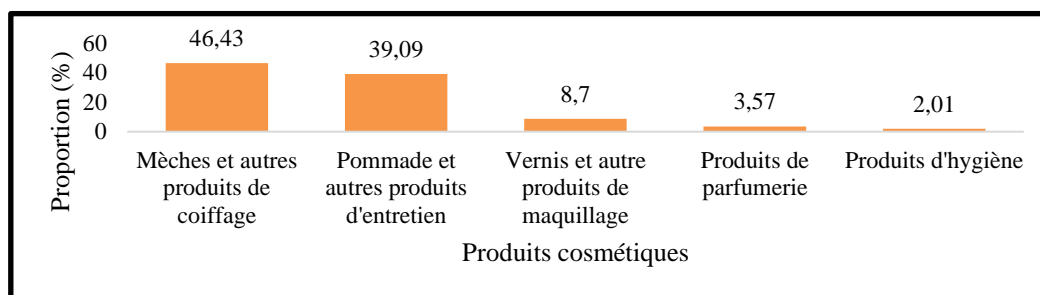
Planche 1 : Vue partielle de quelques produits de beauté exposés pour la vente à IGBO EYE



Prise de vues : Kadjegbin, mars 2023

De l'analyse de la planche 1, il ressort que les pommades et champings (photo 1.1) font parties des produits de beauté commercialisés par les commerçantes dans le secteur d'étude. De même, ces commerçantes vendent des produits de gommage et les lotions (photo 1.2). Mais, les travaux de terrain ont révélé que les produits de coiffure sont les plus commercialisés dans les arrondissements de Sakété I et II comme l'indique la figure 3.

Figure 3 : Proportion des produits cosmétiques commercialisés à Sakété I et II



Source : Résultats d'enquêtes de terrain, mars 2023

L'analyse de la figure 3 révèle que les produits cosmétiques les plus commercialisés dans les Arrondissements de Sakété I et II sont les produits de coiffure en général et les mèches en particulier (photo 1). La photo 1 montre que différentes sortes de mèche sont commercialisées dans les Arrondissements de Sakété I et II.

Photo 1 : Vue partielle de quelques mèches exposées pour vente à Araromi



Prise de vue : Kadjegbin, mars 2023

Hormis les produits de coiffure, 39,09 % des commerçantes ont révélé que les produits cosmétiques également bien vendus dans les Arrondissements de Sakété I et II sont les pommades et autres produits d’entretien (planche 2).

Planche 2 : Vue partielle de quelques pommades et savons d’entretien commercialisés à Sakété I



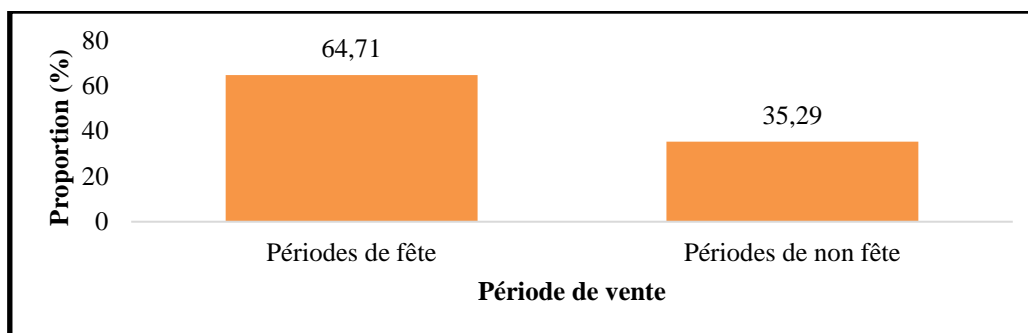
Prise de vues : Kadjegbin, mars 2023

L’analyse de la planche 2 révèle que diverses pommades de beauté sont vendues à Sakété I et II (photo 2.1) ainsi que des savons d’entretien de la peau (photo 2.2). Ces produits cosmétiques sont sollicités par les clients. C’est en fonction des besoins des clients que les commerçantes font les achats. En dehors des produits de coiffure et de pommades d’entretien, les vernis et autres produits de maquillage, les produits de parfumerie et produits d’hygiène sont les moins commercialisés dans les Arrondissement de Sakété I et II avec des proportions respectives de 8,70 %, 3,57 % et 2,01 %. Ces résultats montrent alors que les produits cosmétiques les mieux demandés par les clients dans les Arrondissement de Sakété I et II sont les produits de coiffure dont les mèches et associées et les produits d’entretien de la peau composés des pommades et des produits de gommages ainsi que les notions.

2.3. Période de commercialisation des produits cosmétiques à Sakété I et II

Selon les personnes interrogées, il y a des périodes où la commercialisation de ces produits est plus rentable (figure 4).

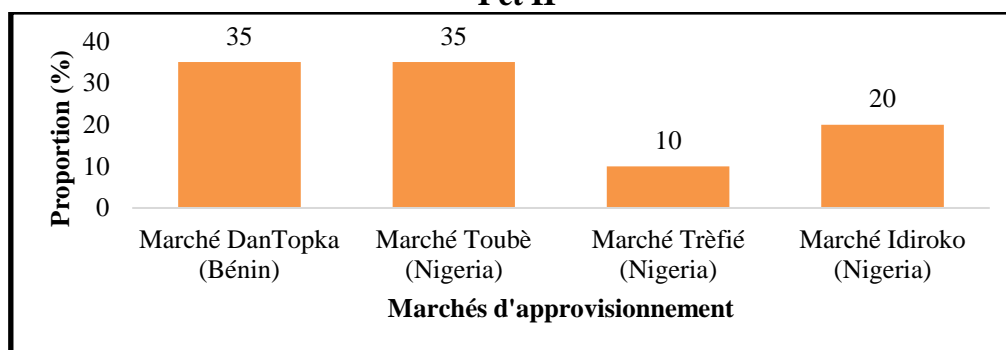
Figure 4 : Périodes de vente des produits cosmétiques à Sakété I et II



Source : Résultats d'enquêtes de terrain, mars 2023

L'analyse de la figure 4 révèle que 64,71 % des bénéfices réalisés par les commerçantes des produits cosmétiques se font pendant les périodes de fête et les produits les mieux commercialisés au cours de cette période sont les produits de coiffure, surtout les mèches. Les 35,29 % de bénéfices restants sont réalisés pendant les périodes où il n'y a pas de fête. Mais, au cours de cette période, il y a des moments où les clientes se rendent à des cérémonies de divers ordres. Ce qui les oblige à se rendre belle via les produits cosmétiques qu'elles achètent chez les commerçantes. La figure 5 montre les marchés fréquentés par les commerçantes de produits cosmétiques de Sakété I et II.

Figure 5 : Marchés fréquentés par les commerçantes de produits cosmétiques de Sakété I et II



Source : Résultats d'enquêtes de terrain, mars 2023

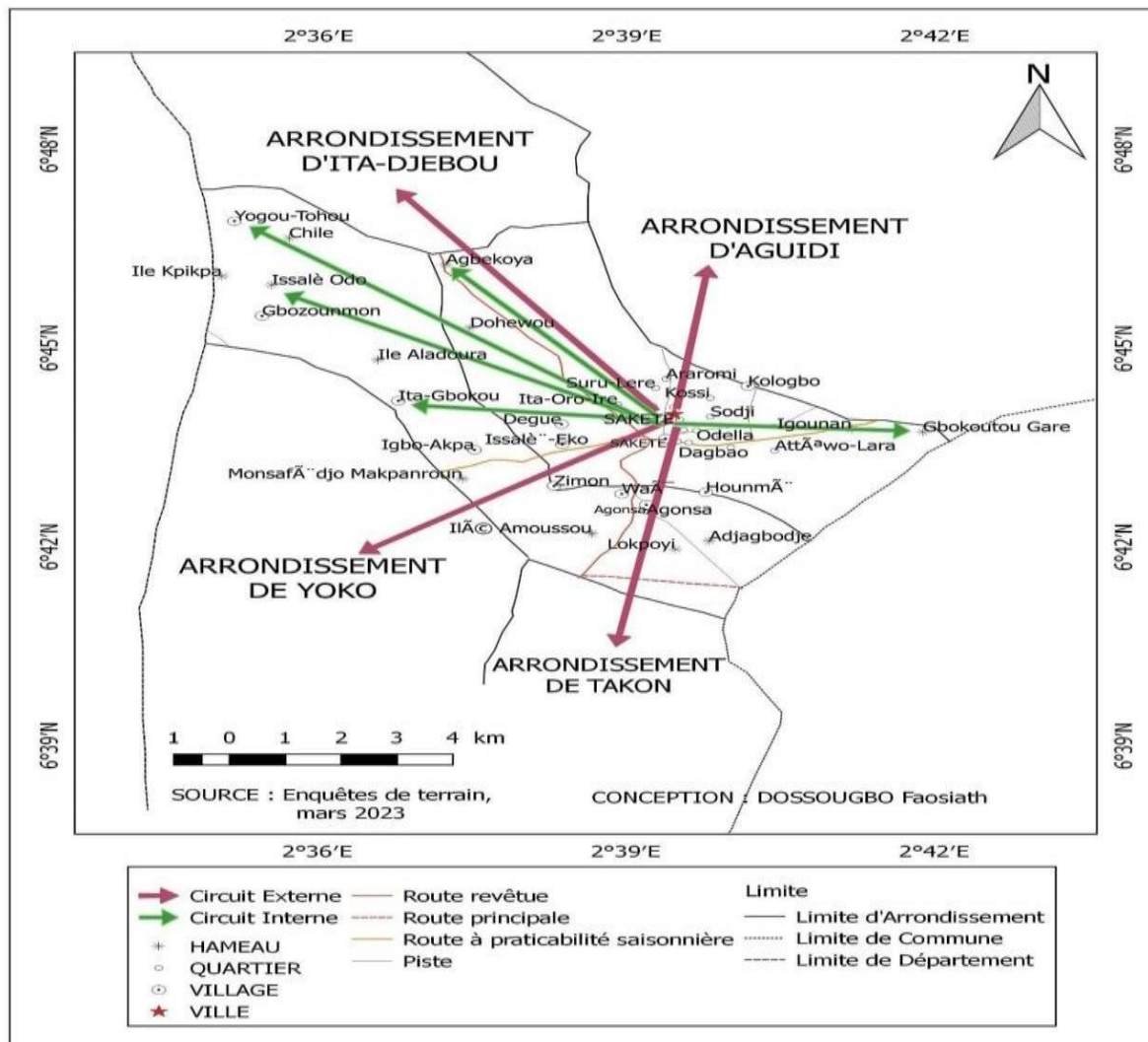
Il ressort de l'analyse de la figure 5 que 35 % des commerçantes des produits cosmétiques des Arrondissements de Sakété I et II s'approvisionnent dans le marché Dantokpa de Cotonou au Bénin, 35 % s'approvisionnent dans le marché de Toubè au Nigeria, 20 % s'approvisionnent dans le marché d'Idiroko au Nigeria et 10 % dans le marché de Trèfié au Nigeria. Au vu de ces résultats, il est à retenir que 65 % des commerçantes des produits cosmétiques des

Arrondissements de Sakété I et II s’approvisionnent majoritairement sur les marchés Nigériens. Selon ces commerçantes, la proximité du Nigéria avec la Commune de Sakété et les prix abordables de ces produits sur ces marchés Nigériens constituent les facteurs qui excitent ces dernières à fréquenter ces marchés.

2.4. Commercialisation des produits cosmétiques dans les Arrondissements de Sakété I et II

Les produits cosmétiques vendus dans les Arrondissements de Sakété I et II suivent deux circuits différents. Notamment, le circuit interne et le circuit externe (figure 6). L’analyse de la figure 6 révèle que les produits cosmétiques sont vendus, à l’interne, sur les différents marchés des Arrondissements de Sakété I et II et les différents centres de coiffures installés à travers la ville de Sakété.

Figure 6 : Circuit de commercialisation des produits cosmétiques dans les Arrondissements de Sakété I et II



Source : Résultats des enquêtes de terrain, mars 2023

2.5. Rentabilité de la commercialisation des produits cosmétiques à Sakété I et II

La commercialisation des produits cosmétiques dans les Arrondissements de Sakété I et II permet aux commerçantes de réaliser des bénéfices après-vente. Le tableau 2 présente le compte d'exploitation du commerce des produits cosmétiques.

L'analyse du tableau 2 révèle que sur un achat de 150 000 FCFA de mèches et autres produits de coiffure, les commerçantes réalisent un bénéfice de 60 000 FCFA. Pour un achat de 150 000 FCFA de pommade et autres produits d'entretien, elles réalisent un bénéfice de 50 000 FCFA, soit 10 000 FCFA de moins que les mèches et autres produits de coiffure.

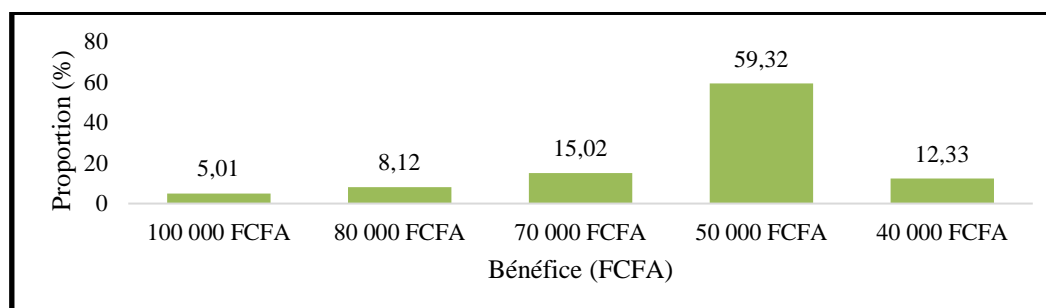
Tableau 2 : Compte d'exploitation du commerce des produits cosmétiques

Produits cosmétiques	Dépenses (achat) (FCFA)	Vente (FCFA)	Bénéfices (FCFA)
Mèches et autres produits de coiffure	150 000	210 000	60 000
Pommades et autres produits d'entretien	150 000	200 000	50 000
Produits de maquillage	50 000	75 000	25 000
Produits de parfumerie	50 000	75 000	25 000

Source : Résultats d'enquêtes de terrain, mars 2023

Ce qui permet de conclure que les mèches et autres produits de coiffure sont plus rentables que les autres catégories de produits cosmétiques dans les Arrondissements de Sakété I et II. Avec un achat de 50 000 FCFA des produits de maquillage et des produits de parfumerie, les commerçantes réalisent un bénéfice de 25 000 FCFA. Mais, selon 100 % des commerçantes interrogées, les produits de parfumerie ne se vendent pas rapidement autant que les autres produits cosmétiques. En fonction de leur chiffre d'affaires, les commerçantes réalisent des bénéfices mensuels variés dans les arrondissements de Sakété I et II. La figure 7 présente les bénéfices mensuels réalisés par les commerçantes de produits cosmétiques.

Figure 7 : Bénéfices mensuels réalisés par les commerçantes de produits cosmétiques



Source : Résultats d'enquêtes de terrain, mars 2023

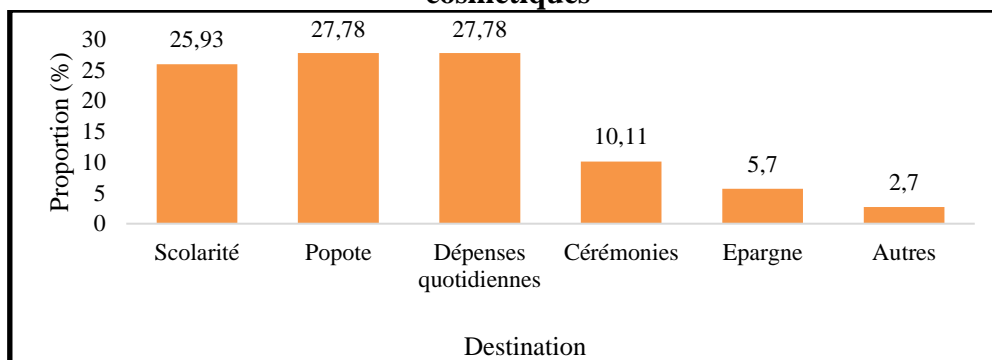
Il ressort de l'analyse de la figure 7 que seulement 5,01 % des commerçantes réalisent un bénéfice moyen de 100 000 FCFA par mois. 8,12 % d'entre elles réalisent un bénéfice mensuel moyen de 80 000 FCFA. 15,02 % font un bénéfice moyen de 70 000 FCFA et 12,33 % réalisent un bénéfice de 40 000 FCFA par mois. Par contre, 59,32 % de ces commerçantes

des produits cosmétiques réalisent un bénéfice mensuel moyen de 50 000 FCFA. Ces résultats montrent que la commercialisation des produits cosmétiques est moyennement rentable dans les Arrondissements de Sakété I et II. En effet, ces bénéfices permettent aux commerçantes de satisfaire plusieurs de leurs besoins.

2.6. Destination des revenus issus de la commercialisation des produits cosmétiques

Les bénéfices réalisés par les commerçantes sont destinés à satisfaire plusieurs besoins. La figure 8 montre les destinations des revenus issus de la commercialisation des produits cosmétiques.

Figure 8 : Destinations des revenus issus de la commercialisation des produits cosmétiques



Source : Résultats d'enquêtes de terrain, mars 2023

Il ressort de l'analyse de la figure 8 que les popotes et les dépenses quotidiennes sont les besoins dans lesquels les commerçantes dépensent plus leurs bénéfices avec 27,78 % chacun. La scolarité des enfants constitue le besoin qui consomme aussi les bénéfices gagnés par les commerçantes avec 25,93 % des revenus. Hormis ces besoins, les commerçantes dépensent également dans les cérémonies (10,11 %) et épargnent (2,70 %) aussi afin de réaliser certains de leurs projets. Mais, malgré les effets socio-économiques positifs qu'apporte la commercialisation des produits cosmétiques dans les Arrondissements de Sakété I et II, les commerçantes sont confrontées à quelques contraintes qui entravent le développement de leur activité.

3. Discussion

Les résultats obtenus à l'issue des enquêtes de terrain montrent que la commercialisation des produits cosmétiques est rentable dans les Arrondissements de Sakété I et II avec une rentabilité plus accrue pour les mèches et autres produits de coiffure que les autres catégories de produits cosmétiques. Aussi, la commercialisation des produits cosmétiques se fait aussi bien sur le marché local et international et permet aux commerçantes de subvenir à leurs différents besoins. Les résultats obtenus dans les Arrondissements de Sakété I et II sont similaires à ceux obtenus par Data net (2020, p. 5) qui a montré qu'au Mali, avec une

population de plus de 20.933.072 habitants, le marché des produits cosmétiques est en pleine expansion, notamment dans le commerce général et dans le secteur informel. Ce marché selon CNOP (2020, p. 20) s'est imposé comme une manne inestimable d'abord pour les acteurs des boutiques 'luxe beauté' depuis les années 1990, puis des supermarchés vers les années 2000. Il n'en demeure pas moins des études de Fashion network (2020, p. 20) qui a trouvé qu'en 2017, le marché européen de la cosmétique et de l'hygiène personnelle a été évalué à environ 77,6 milliards d'euros, en légère progression par rapport aux 77 milliards d'euros enregistrés un an plus tôt, indique la fédération européenne des industries cosmétiques.

En ce qui concerne la mise sur le marché de produit cosmétique, FEBEA (2020, p. 3) a précisé qu'elle est encadrée par une réglementation exigeante : il s'agit du règlement N° 1223/2009 - dit règlement « cosmétique » - qui s'applique, de la même manière, dans les 28 pays de l'Union européenne et dans 3 pays de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE - Norvège, Islande, Liechtenstein), et qui concerne également les produits cosmétiques importés sur le territoire de l'Union Européenne. Grâce à cette réglementation et à l'engagement des fabricants, un produit cosmétique est nécessairement sûr pour la santé humaine. Africa Business Agency (2021, p. 21) trouve également que le marché des cosmétiques pourrait passer la barre des 10 milliards d'euros de chiffres d'affaires. Les résultats obtenus dans les arrondissements de Sakété 1 et II sont également confirmés par ceux obtenus par Forbes Afrique (2020, p. 22) qui trouvent qu'en 2016, Euromonitor International annonçait que le marché des produits de beauté devait augmenter de 24,5 % en cinq ans, entre 2015 et 2020, pour atteindre 17 milliards d'euros (soit 14,94 milliards d'euros) dans les huit principaux pays du continent : Afrique du Sud, Nigeria, Égypte, Maroc, Algérie, Kenya, Tunisie, Cameroun. Cette constance s'explique par la nature même du secteur cosmétique qui répond à un besoin qui manifestement remonte à l'origine de l'histoire de l'humanité, à savoir « La quête de la beauté et du bien-être » (L'Oréal, 2018, p. 10). Il n'en demeure pas moins des résultats obtenus par H. KY, (2011, p. 18) qui a trouvé qu'au Bénin, comme dans la plupart des pays africains, l'usage des produits cosmétiques est une pratique très ancienne de la population, où le corps et les cheveux ont toujours fait l'objet de soins et d'embellissement à des fins sociales (valorisation et affirmation de soi, la séduction, ...) ou culturelles (rituels religieux, aditions ancestrales). Le seul et plus précieux cosmétique utilisé à cet effet a longtemps été le beurre de karité.

Conclusion

Au terme de cette recherche, il faut retenir que cinq (05) catégories de produits cosmétiques sont identifiées et commercialisés dans les Arrondissements de Sakété I et II. Il s'agit des produits d'entretien, des produits d'hygiène et de soins, des produits de maquillage / démaquillage et des produits de coiffure. Les commerçantes de ces produits cosmétiques dans les Arrondissement de Sakété I et II s'approvisionnent sur deux marchés (marché Dantokpa de Cotonou et certains marchés du Nigeria). Au vu de ces résultats, il est à retenir que 65 % des commerçantes des produits cosmétiques des Arrondissements de Sakété I et II s'approvisionnent sur les marchés Nigériens. Aussi, les produits cosmétiques sont vendus à l'interne des arrondissements de Sakété I et II. Pour ce qui est du circuit externe, les travaux de terrain ont révélé que les clients viennent des arrondissements d'Ita-Djèbou, d'Aguidi, de Yoko et de Takon. La variété de clients venus de divers horizons permet aux commerçantes de faire assez de bénéfice leur permettant de satisfaire leurs besoins et de continuer à développer leur activité malgré certaines contraintes.

Références bibliographiques

AD WE KNOW, 2019, « Toilette - beauté : un marché en pleine ébullition, les femmes africaines et la beauté », Rapport d'activité, Paris, 14 p.

AFRICA BUSINESS AGENCY, 2021, « La demande de cosmétiques augmente en Afrique », consulté le 24 novembre 2022, <https://africabusinessagency.com/la-demande-de-cosmetiques-augmen-te-en-afrique-4/>. 77p.

AMANGA Yanick Armand, TCHANGAÏ-WALLA Kenneth, 2000, « Les pratiques cosmétiques dépigmentantes des femmes à Lomé (Togo) », in, *Médecine d'Afrique Noire* : 1998, 45 (12), pp : 709-713.

CNOP, 2020, « Rapport de la dernière réunion statutaire de l'ordre des pharmaciens », consulté le 15 novembre 2022, <http://www.cnop.sante.gov.ml>. 76 p.

FASHION NETWORK, 2020, « L'Europe reste le premier marché mondial de la cosmétique », FashionNetwork.com, consulté le 29 novembre 2022, <https://fr.fashionnetwork.com/news/L-europe-reste-le-premier-marche-mondial-de-la-cosmetique,9954,53.html>, 65p.

FEBEA, 2020, *Des produits cosmétiques sûrs, livre des produits cosmétiques*, 12 p.

FORBES AFRIQUE, 2020, *Le marché des cosmétiques : peau noire*, Masques blancs, 55 p. consulté le 30 novembre 2022. <https://forbesafrique.com/le-marche-des-cosmetiques-peau-noire-masques-blancs>.

KY Hervé, 2011, *Evaluation de l'adéquation des produits cosmétiques commercialisés au Burkina Faso aux besoins spécifiques de la peau noire et des cheveux crépus*. Thèse pour l'obtention du Grade de Docteur en Pharmacie (Diplôme d'Etat), Université de Ougadougou, 186 p.

L'Oréal, 2021, *Marché cosmétique*. Rapport annuel 2018, consulté le 24 février 2021. <https://www.loreal-finance.com/fr/rapport-annuel-2018/marche-cosmetique-2-1/63> p.

MAIRIE DE SAKETE, 2006, *Monographie de la Commune de Sakété*, Rapport de travail, Porto-Novo, 56 p.

PITCHE Pierre, AFANOU Armand, AMANGA Yanick, TCHANGAÏ-WALLA Kenneth, 2000, Les pratiques cosmétiques dépigmentantes des femmes à Lomé (Togo). In *Médecine d'Afrique Noire* : 1998, 45 (12), pp : 709-713.

SCHWARTZ Daniel, 1995, *Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes*, 4^{ème} édition, Éditions médicales Flammarion, Paris, 314 p.

UEMOA, 2010, *Lignes directrices pour l'homologation des produits cosmétiques dans les Etats membres de l'UEMOA*, Annexe à la décision N° 07 /2010/CM/UEMOA, Rapport d'activité, Abidjan, 35 p.

Auteur

¹Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR), Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT), Université d'Abomey-Calavi (UAC, République du Bénin), kadjegbinr@yahoo.com